



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE ROUSSILLON
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MATHIEU

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE

Aux personnes intéressées par le projet de règlement suivant :

- **Premier projet de règlement numéro 230-2011-04 modifiant le règlement de lotissement numéro 230-2011**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

1. Lors de la séance ordinaire du 12 avril 2022, le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 230-2011-04 modifiant le règlement de zonage numéro 230-2011.

Le premier projet de règlement numéro 230-2011-04 vise à préciser les normes de lotissement applicables pour les projets intégrés résidentiels.
2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement, aura lieu le **10 mai 2022 à 19 h**, à la salle du Conseil Émerie-Lapointe située au 288, rue Principale à Saint-Mathieu. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci, expliquera le contenu de ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption. Le Conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce projet de règlement.
3. Que ce projet de règlement peut être consulté au bureau de l'Hôtel de ville, situé au 299, chemin Saint-Édouard à Saint-Mathieu durant les heures normales d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité.
4. Que le premier projet de règlement numéro 230-2011-04 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Mathieu, ce **22 avril 2022**

Joël-Désiré Kra
Directeur général et greffier-trésorier